

Le mardi 4 avril 2017

PRÉPOSÉ À LA SURVEILLANCE ET À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Description

Sous l'autorité du directeur de la sécurité publique, le titulaire du poste s'assure de l'application de la réglementation et de la législation municipale selon les politiques en vigueur à la Ville de Pont-Rouge et donne des constats d'infraction si nécessaire.

Responsabilités

- Effectuer l'inspection du territoire pour vérifier le respect de l'ensemble des lois et règlements ou politiques en vigueur;
- Émettre des avis d'infraction;
- Assurer la mise en application des différents règlements;
- Peut se voir demander d'accomplir toutes autres tâches reliées à son champ de compétence (selon ses habilités et connaissance).

Catégorie de salarié

Poste occasionnel, temps partiel.

Exigences

- Posséder un diplôme d'études secondaires et être étudiant à temps plein en technique policière ou l'avoir complété;
- Ne pas avoir d'antécédent judiciaire;
- Avoir une bonne connaissance des règlements municipaux et de l'urbanisme de la Ville de Pont-Rouge;
- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Être disponible pour travailler sur des horaires variables, de soir et les fins de semaine;
- Démontrer une grande autonomie, initiative et polyvalent, un bon sens de l'observation et des responsabilités, des habiletés à communiquer;
- Faire preuve de jugement et de rigueur, être doté d'un esprit d'analyse;
- Faire preuve de diplomatie, d'une très grande courtoisie et civilité envers les citoyens ou tout autre intervenant;
- Bonne capacité physique et résistant au stress;
- Être intègre et honnête.

Contact

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae et une lettre d'intérêt avant le vendredi 21 avril 2017 à 12 h, à :

Les modes de transmission acceptés sont :

Par la poste : Concours « *Préposé à la surveillance et à l'application des règlements* »
Att. Sonia Racine
Ville de Pont-Rouge
189, rue Dupont
Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4

Par courriel : sonia.racine@ville.pontrouge.qc.ca avec la mention en objet :
Concours « Préposé à la surveillance et à l'application des règlements »

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées. Aucun accusé de réception ne sera transmis sauf celui généré par le système informatique à l'occasion d'un envoi par courriel. La Ville de Pont-Rouge souscrit pleinement au principe de l'égalité en emploi.